

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 4 avril 2019

Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET: 2019-03-33 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATION ET FERMETURE DE POSTE

DATE DE CONVOCATION: 28 MARS 2019

DATE DE L'AFFICHAGE: 11 AVRIL 2019 de l'extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Le Conseil Communautaire décide de modifier ainsi l'ordre du jour : Retrait de la délibération n°2019_03_39 « Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à l'EPFL » (devenue sans objet) et ajoute la délibération n°2019_03_39 « Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux de voiries et réseaux à Lucey ».

Etaient	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI,
présents :	Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration de C. VERDELET), Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE,
	Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT,
	Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle
	GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI,
	Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD, Gérard
	BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Frédérique SAUVAT, Roger
	JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la
	procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de C. GAY), Jorge BOCANEGRA, Christine
	ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Olivier HEYOB (ayant la procuration de M. VERGEOT),
	Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de F. EZAROIL), Lucette LALEVEE, Marie VIOT (ayant la procuration de
	C. CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Guy SCHILLING, Pascal MATTEUDI,
	Etienne MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Christian HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
	COCOSSE, Christian HAZARD (ayant la suppleance de Jivi. HORNO 17, Jean Frene COOTEAO.
<u>Etaient</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, François MANSION, Kristell JUVEN,
excusés :	Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS,
	Fatima EZAROIL, Stéphanie LAGARDE, Jean-Marie HORNUT.
Avis de	11 avis de procuration
procuration:	
Avis de	1 avis
suppléance :	
Secrétaire	André MAGNIER
de séance :	
Nombre de	54 présents
<u>présents</u> :	
Nombre de	65 votants
votants:	

Un agent de la Communauté de Communes Terres Touloises, en poste au centre aquatique, a fait valoir ses droits à la retraite. Un agent est recruté pour le remplacer, mais sur un grade inférieur.

En conséquence, est proposée la création et fermeture d'un poste :

CENTRE AQUATIQUE OVIVE (départ en retraite) :

- Création d'un poste d'éducateur des APS, emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} février 2019
- Et fermeture d'un poste d'éducateur des APS principal 1ère classe à la même date.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,

Vu la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Touloises,

Vu la disponibilité des crédits budgétaires,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

• La création d'un poste d'éducateur des APS, emplois permanents à temps complet, à compter du 1^{er} février 2019 et fermeture d'un poste d'éducateur des APS principal 1^{ère} classe à la même date.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président, Fabrice CHARTREUX